



## Litige non respect de délai

Par **lolmar**, le **17/08/2013** à **21:10**

Bonjour, j'ai acheté et payé des lunettes chez Opticiens Conseils le 22/11/12. Les verres ont dû être changés 8 jours après. Au bout de ces 8 jours on me dit que la machine pour monter les verres est en panne, nouveau délai, ensuite ils cassent mes verres, encore un délai, ensuite on me dit que la monture a été cassée encore un délai. Le 4/01/13 je n'avais toujours pas de lunettes. J'ai téléphoné et écrit au service client pour réclamer le remboursement des lunettes et mon ordonnance les délais étant largement dépassés, pas de réponse. Le 7 février j'adresse une LR avec AR à Opticiens Conseils. Le 15/02 ils m'annoncent que mes lunettes sont prêtes. J'ai adressé plusieurs courriers recommandés pour récupérer le remboursement de mes lunettes, jamais de réponse. J'ai donc écrit au greffe du tribunal, il y a eu une tentative de conciliation le 18 juin, Opticiens Conseils a refusé toute conciliation et me demande une somme énorme de dommages et intérêts. Comment me défendre? Que faire? Merci de me donner quelques informations et conseils.